

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71- 707/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-707/SG/CD du 8 mai 1971)

n° 71- 707/SG/CD

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

8 mai 1971

Numéro JO

n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro

25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 183/7° L du 3 mai 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant organisation dés examens d'entrée dans l'enseignement du second degré et l'enseignement technique du Territoire.